



Association d'Aide à l'Éducation de l'Enfant Handicapé

Récépissé de création au Cameroun N°00173 du 26/11/1998
Code : 8559 B

Déclaration en France n° W751215156 du 07/06/2012
SIRET N°: 752 874 818 000 20

CONTRIBUTION Ernestine NGO MELHA

TABLE RONDE OMEP Droits de l'Enfant en temps de pandémie

Visio conférence 25/11/2020

Contact : contact@aaeeh.fr

Covid19 et droits de l'enfant : cas des enfants handicapés (Covid19, petite enfance, éducation)

Présentation AAEH (www.aaeeh.fr)

AAEEH est une ONG caritative et humanitaire intervenant aux plans national et international. Elle œuvre pour la scolarisation des enfants handicapés et la prise en compte du handicap dans les politiques publiques d'éducation et les programmes de développement. Sa vision est que les personnes handicapées puissent devenir autonomes grâce à l'éducation et participer pleinement à la société.

Le but poursuivi par l'Association d'Aide à l'Éducation de l'Enfant Handicapé (AAEEH) est de contribuer à :

- la promotion et la réalisation du droit à l'éducation des enfants handicapés
- la recherche sur les questions d'éducation et du handicap
- l'autonomisation des personnes handicapées et notamment les filles, par le biais de l'éducation et de la formation.

Axes et ancrage avec les droits de l'enfant

Ses activités sont orientées vers la sensibilisation, le plaidoyer, l'appui multiforme à la scolarisation des élèves handicapés.

Pour réaliser sa mission, elle s'appuie sur les conventions internationales et les législations nationales. Concernant les droits des enfants handicapés, elle se réfère à la Convention internationale des droits de l'enfant (1989, Art.23, Art.28, Art.29) et à celle relative aux droits des personnes handicapées (2006, Art.7 et Art.24).

Ces conventions prévoient la protection et la promotion des droits des enfants handicapés et confèrent aussi un rôle actif dans la détermination du bien-être des enfants handicapés et le respect de leurs droits.



Association d'Aide à l'Éducation de l'Enfant Handicapé

Récépissé de création au Cameroun N°00173 du 26/11/1998
Code : 8559 B

Déclaration en France n° W751215156 du 07/06/2012
SIRET N°: 752 874 818 000 20

COVID19 et éducation des enfants handicapés

Au cours du mois d'Avril 2020, AAEH a réalisé en ligne une enquête internationale en français: **Covid19 et continuité pédagogique pour les élèves en situation de handicap**, les répondants de cette enquête sont issus de différents pays francophones, ils sont en majorité les parents d'enfants porteurs de handicap sensoriel des niveaux primaire et secondaire ; il n'a pas été reporté de cas concernant les enfants handicapés du préscolaire et ou de la maternelle.

Enseignements

Les réponses des parents ayant participé à l'enquête montrent une nécessité de les associer aux réponses COVID19 éducation mises en place ou à mettre en place dans leurs pays. L'absence de réponses concernant la petite enfance montre-t-elle une situation satisfaisante ou laisse-t-elle supposer une négligence de cette phase de socialisation, d'éveil et de début des apprentissages importante pour tous les enfants ou uniquement des enfants handicapés?

Pistes de réflexion

Au regard des vulnérabilités révélées par la pandémie de la COVID19 et dans la perspective de l'inclusion réelle des personnes handicapées et la réalisation des objectifs du développement durable, l'éducation des enfants handicapés à tous les niveaux d'enseignement devrait faire partie intégrante des stratégies de riposte à la pandémie actuelle et à toutes les situations de crises et d'urgence avec l'association de toutes les parties prenantes dont les familles et parents d'enfants handicapés et des associations œuvrant pour le droit à l'éducation des enfants handicapés. Dans certains pays où nous intervenons, l'éducation des tout petits n'est pas toujours garantie comme une priorité, il serait utile de la supporter même à travers les mécanismes de coopération internationale.